



# CORSICA RAID AVENTURE

## NOTE D'INFORMATION

### INSCRIPTIONS

#### 1. PROCEDURE D'INSCRIPTION

Pour s'assurer une place sur le Corsica Raid Aventure, le responsable de l'équipe doit nous retourner le Bulletin d'Inscription Equipe (disponible sur demande) accompagné du paiement de l'acompte. Ensuite, il faudra régler le solde de vos droits d'inscription. Nous avons mis en place des tarifs progressifs très attractifs : plus vous soldez rapidement vos droits d'inscription et moins leur coût est élevé (voir tarifs). Une fois le Bulletin d'Inscription Equipe renvoyé avec le paiement correspondant, vous recevez le Dossier d'Inscription de l'équipe que vous devrez nous retourner complet **un mois** avant le début du raid.

#### Tarifs par équipe 2019 : ACOMPTE + SOLDE

ACOMPTE
700 €

SOLDE AVANT LE :	CRA 2+1	CRA 4+1
1 <sup>er</sup> Septembre 2018	1.000 €	1.700 €
15 Octobre 2018	1.100€	1.800 €
31 Décembre 2018	1.200€	2.000 €
31 Janvier 2019	1.400€	2.200 €
15 Mars 2019	1.500€	2.400 €
30 Avril 2019	1.600€	2.500 €
Après le 30 Avril 2019	1.700€	2.600 €

#### Communs aux deux versions :

- \* Inscription d'un assistant supplémentaire : 250 € par personne.
- \* Inscription d'un team-reporter : 300 € par personne.

#### LES PAIEMENTS

Le paiement des droits d'inscription doit être effectué en deux fois maximum :

- \* Paiement de l'acompte de 700 € pour toutes les versions.
- \* Paiement du solde de votre inscription avant l'une des dates limites (voir tarifs).

Tous les versements doivent être effectués en euros uniquement par virement bancaire – coordonnées bancaires sur demande - (dans le cas de virement hors SEPA, 15 € de frais bancaire par virement doivent être rajoutés aux droits d'engagement). Les chèques

Les chèques ne sont pas acceptés.

## DOSSIER D'INSCRIPTION

- Le bulletin d'inscription de l'équipe signé par le chef d'équipe.
- La page de couverture avec nom de l'équipe et le format de course choisi.
- La feuille nom-prénom de chaque participant avec photo.
- La fiche de renseignements personnels.
- La fiche de renseignements médicaux.
- La fiche de renseignements média.
- La fiche de renseignements assistance et véhicule.
- La fiche de renseignements team-reporter.
- La fiche de présentation média et team-reporter.
- Un bulletin d'engagement signé par chaque participant de l'équipe (concurrents, assistants, team reporters, accompagnateurs).
- Un certificat médical par raider.
- Une photocopie de pièce d'identité de chaque membre de l'équipe.
- Une photocopie de la carte de presse du team-reporter.

## CONDITIONS D'ANNULATION

Une équipe souhaitant annuler sa participation doit adresser à l'Organisation une lettre recommandée avec accusé de réception.

- En cas d'annulation ou de forfait d'une équipe du fait de cette équipe, l'acompte sera conservé par l'Organisation du Corsica Raid Aventure.

- En cas d'annulation ou de forfait d'une équipe du fait de cette équipe, le deuxième versement sera conservé en tout ou partie par l'Organisation du Corsica Raid Aventure selon le barème ci-après en fonction de votre date d'annulation avant le départ du raid :

- \* plus de 3 mois : 25 %
- \* 3 mois à 1 mois : 50 %
- \* 1 mois à 15 jours : 75 %
- \* 15 jours et moins : 100 %

- Si plusieurs équipes fusionnent, il sera alors considéré qu'une seule équipe subsiste et que l(es) autre(s) abandonne(nt). Cette(s) équipe(s) se verra appliquer les conditions d'annulation prévues ci-dessus.

- Si une équipe inscrite en version CRA4 souhaite basculer de son propre chef en version CRA2 , elle ne se verra pas rembourser du différentiel des droits d'inscription.

- En cas d'annulation de l'épreuve du fait exclusif de l'organisateur, le deuxième versement donnera lieu à l'émission d'un avoir valable sur les droits d'inscription du Corsica Raid Aventure suivant. Les sommes seront conservées par l'organisation de l'épreuve et l'équipe inscrite ne pourra donc pas être remboursée.

- En cas de force majeure, fait du prince, ou de la faute d'un tiers, ayant pour conséquence l'annulation du raid, l'Organisation se réserve le droit de conserver le deuxième versement en proposant à chaque candidat une participation au Corsica Raid Aventure suivant, selon les mêmes conditions que le paragraphe ci-dessus.

## PRECISIONS SUR L'INSCRIPTION

Au regard de la structuration des équipes participantes au Corsica Raid Aventure, celles-ci bénéficiant d'accord de sponsoring et de partenariat avec des sociétés privées ou avec des institutions publiques et plus globalement cherchant à utiliser la notoriété du Corsica Raid Aventure pour communiquer sur un objet, une marque, un slogan, les rapports entre les équipes et l'organisation de l'épreuve sont considérés comme rapports entre professionnels, ce qui exclue l'application du Code de la Consommation applicable aux rapports entre un professionnel et un consommateur personne privée.

De surcroît, aucune demande de dommages et intérêts complémentaires à quelque titre que ce soit ne pourra être réclamée.

Pour son inscription, chaque équipe aura désigné un chef d'équipe qui aura communiqué à l'association organisatrice son identité, ses coordonnées, et l'objectif de participation de son équipe. Le chef d'équipe est responsable des engagements qu'il prend pour le compte de l'équipe qu'il représente. C'est par le chef d'équipe que transitent prioritairement toutes les informations et les documents de participation transmis par l'organisation.

### **L'inscription se fait par équipe.**

La demande d'inscription de l'équipe n'est prise en compte qu'au versement de la totalité des droits d'inscription et après réception des bulletins d'engagements signés par les membres de l'équipe.

Concernant les envois par courrier, le cachet de la poste fait foi.

Une équipe participant à l'épreuve sans avoir versée tout ou partie des droits d'engagement demeure pleinement redevable desdits droits d'engagement à l'organisation.

Les membres d'une même équipe sont solidairement et indéfiniment responsables des sommes dues à l'organisation du Corsica Raid Aventure, et cela quelles qu'en soient les causes.

Une inscription est définitive lorsqu'elle est agréée par l'organisation. L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe ou d'un raider, d'un assistant, d'un team-reporter, d'un accompagnateur, sans avoir à en donner la raison.



## 2 . LE FINANCEMENT D'UNE EQUIPE

### LE BUDGET

Les budgets de participation au Corsica Raid Aventure oscillent selon les teams et les besoins.

Quatre postes principaux apparaissent :

- ▶ Les droits d'engagements: cf. NI Inscriptions.
- ▶ Le voyage jusqu'en Corse: cf. NI Voyage et Logistique
- ▶ Les déplacements en voiture pendant le raid.
- ▶ Le ravitaillement et la restauration durant le raid: cf. NI Hébergement et Ravitaillement
- ▶ Et l'éventuel matériel (manquant ou à renouveler): cf. NI Matériel Obligatoires et FT Matériels

### TROUVER LE FINANCEMENT

Les modes de financements sont très variables et souvent cumulatifs :

- ▶La vente, auprès de proches (travail, familles, amis, connaissances, clients, fournisseurs, etc), de supports promotionnels (tee-shirts, autocollants, casquette...), l'organisation de soirées de présentation avec loto ou tombola ... Ce sont les types d'actions qui s'avèrent incontestablement les plus abordables et les plus rentables au regard de l'énergie consacrée.
- ▶Les partenariats d'échange avec diverses entreprises aptes à répondre aux besoins de l'équipe (voyage, véhicule, matériels techniques, nourriture et ravitaillement, bons d'essence,etc.). Là encore les résultats constatés sont souvent très porteurs.
- ▶Les financements par des sponsors investissant des petits montants (fournisseurs, commerçants, relations...), en échange de leur logo sur les chasubles de raid. Au final, la somme des montants investis par tous est systématiquement importante.
- ▶Le service auquel appartient un collaborateur membre de votre équipe, la direction de la communication ou la direction générale, le comité d'entreprise, savent souvent s'associer à la participation au Corsica Raid d'un ou plusieurs de leur(s) collaborateur(s).
- ▶Votre mairie et son office du tourisme, le conseil départemental ou le conseil régional, les diverses institutions de votre territoire, même si elles croulent toujours sous les demandes peuvent vous apporter leur concours.
- ▶Le sponsoring bien sûr, pour les équipes qui ont un palmarès ou les personnes qui ont la chance d'avoir des relations pour convaincre les sponsors.

La liste n'est pas exhaustive et à l'extrémité de celle-ci, on trouve l'autofinancement total ou partiel pour ceux et celles qui n'ont pas la fibre commerciale, ou dont les démarches n'ont pas suffisamment abouties. Ils et elles participent alors au financement de vacances d'exception ...